

Eloi URWODHI UCIBA WABIYIK

Né à Faradje (Province du Haut Uélé), le 09 novembre 1969

Téléphones:(+243)819821320 et (+243)990903958

Email: elurwodhi@gmail.com

1. Résumé

Je suis politologue avec expériences avérées dans les enquêtes et investigations dans plusieurs domaines, notamment la justice transitionnelle et ordinaire, les droits humains, la lutte contre l'impunité et la corruption. Les enquêtes sur les droits des victimes des crimes internationaux des communautés affectées sont ma prédilection. J'ai de la performance dans la rédaction et l'évaluation des projets ainsi que des rapports sur des domaines spécifiques en question.

J'ai travaillé et travaille comme Expert et Consultant dans plusieurs organisations nationales et internationales spécialisées, sur les droits humains et l'assistance aux victimes et communautés affectées, sur les questions parlementaires, sur la justice pénale internationale,

Je gère les équipes fonctionnelles et multifonctionnelles d'enquêtes et investigations pour délivrer les résultats orientés vers la satisfaction tant interne qu'externe.

Doté d'un sens d'écoute, je prends en compte les orientations de TDR pour chaque mission et observe les remarques des collaborateurs avisés et supérieurs et y apporte des solutions les plus adéquates. Smart et innovateur, j'apprends vite et je suis toujours prêt à relever les défis auxquels je suis exposé.

2. Etudes Faites

Etudes et formations professionnelles :

- **Du 1^{er} au 05 octobre 2018** : Au centre de la Paix à Kinshasa : Formation sur la technique d'enquêtes et de documentation dans un processus d'observation électorale, par la Coalition nationale pour la Cour Pénale Internationale (CN-CPI).
- **Du 23 au 25 juillet 2018** : Formation en duplex sur le monitoring des violations des Droits de l'Homme avec un regard sur le contexte électoral, par Avocats Sans Frontières(ASF) à Bunia en Ituri.
- **Du 16 au 18 avril 2018** : Formation en duplex sur les mécanismes de protection des droits de l'Homme et des libertés publiques en période électorale, par Avocats Sans Frontières(ASF) à Bunia en Ituri.

- **Du 26 au 28 Juillet 2016** : Formation sur la gestion axée sur les résultats de développement à l'Hôtel Béatrice à Kinshasa par la Banque Africaine de Développement(BAD), la Communauté Congolaise des Pratiques sur la gestion axée sur le résultat de Développement et le Point Focal National AFRIK4R
- **Du 28 au 30 octobre 2011** : Séminaire organisé par l'Union européenne, à Pretoria (Afrique du Sud) sur la responsabilité et la justice à l'attention des sociétés civiles africaines et européennes.
- **Du 25 au 27 septembre 2011** : Animateur de l'Atelier sur le Genre et les élections : L'électorat des femmes dans le territoire de MAHAGI, organisé par la Synergie des ONGs congolaises pour les victimes, SYCOVI en sigle.
- **Février 2009** : Séminaire sur : « La fonction publique parlementaire dans la perspective de la réforme de la Fonction Publique » avec AWEPA à Kinshasa.
- **Octobre 2008** : Séminaire sur « Le rôle spécifique des assistants parlementaires » par la chambre des représentants belge.
- **Septembre 2008** : Séminaire sur « Le Parlement et les organes de contrôle et d'avis » par la Chambre des représentants belges, UE et PNUD
- **Juillet 2008** : Séminaire d'information à l'attention des Parlementaires de la RDC sur la « Confection de la loi au sein du Parlement » par la chambre des représentants belge.
- **Du 08 au 10 mai 2007** : Formation sur les Droits des victimes des Crimes internationaux par la Section de Participation et réparation des Victimes de la Cour Pénale Internationale (VPRS /CPI) au Bureau Extérieur de la CPI à Kinshasa.
- **Du 04 au 18 juillet 2011** : Formation de renforcement des compétences des commissions économique et financières(ECOFIN) du Parlement de la RD Congo, à Kinshasa.
- **Du 23 Novembre au 01 Décembre 2006** : A la Haye au Pays Bas, Formation aux Droits des victimes: Analyses et réflexion sur les victimes de la Cour Pénale Internationale, avec l'appui technique de la Clinique de défense des Droits humains de l'UQUAM(Canada) et du Centre d'études sur le Droit international et la mondialisation, CEDIM en sigle du Canada.
- **Du 18 au 20 juin 1994** : Formation d'Activiste des Droits humains et d'Observateur International des Elections libres et Démocratiques, à Kisangani par l'ONG des Droits humains « La voix de Sans Voix »
- **Etc.**

3. Etudes académiques et publications

A. Grades académiques

- **1998à 1999**:Diplôme de Licence en Sciences Politiques et Administratives de l'Université de Kinshasa,
- **1995 - 1996**: Diplôme de Graduat en Sciences Politiques et Administratives de l'Université de Kisangani.

- 1990 - 1991 : Diplôme d'Etat en Pédagogie, Option : Pédagogie Générale.

B. Publications (Rapports, article libre...)

- Conflit prolongé en Ituri : Perspective des déplacés sur une réponse à leurs besoins à court et plus long terme. Mars 2021. Rapport de consultance financé par Oxfam Grande Bretagne.
 - [La reprise des hostilités en Ituri en 2017-2018 : L'Etat congolais et la Cour Pénale Internationale mis à l'épreuve 20 ans après.](#) Mai 2018 (Supervision collégiale de recherches à la publication)
 - [Les défis de la répression des crimes internationaux en RD Congo.](#) Mai 2016
 - [Donner la priorité aux crimes internationaux à caractère sexuel en République Démocratique du Congo. Appuyer le système judiciaire national dans les enquêtes et les poursuites des crimes fondamentaux en caractère sexuel.](#) Novembre 2015. (Contribution à la recherche pour la rédaction du rapport de [CMN](#))
- **Les ONGs des Droits humains et les pouvoirs publics en RDC. Cas des Amis de Nelson Mandela et le Voix des Sans Voix, Juillet 1999. Mémoire(Inédite)**
- Les décisions de l'organe délibérant et la problématique de leur application. Cas du Conseil de Ville de Kisangani, juin 1996. Monographie (Inédite)**

3. Expériences Professionnelles

-Du 01 mai 2021 à nos jours

Chargé de suivi et évaluation du « Projet d'Appui à la cohabitation pacifique et réinsertion socio-économique des victimes des conflits armés à Mahagi et à Djugu dans la Province de l'Ituri », C'est un des projets de programme d'assistance de Fond au profit des victimes(FPV) de la Cour Pénale Internationale (CPI) de 5 ans en RDC, exécuté par le Consortium Réinsertion Sociale et Appui au Développement(RSADC), Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice (LIPADHOJ) et Fleuves d'eau Vive qui coule aux autres(FLEVICA) en sigle CRL représenté par FLEVICA. Il est dans sa deuxième année.

-Décembre 2020 au mars 2021

Consultant indépendant d'OXFAM Grande Bretagne en charge d'évaluation des impacts des conflits armés sur les déplacés des guerres et d'accès des femmes en eau et en alimentation dans la province de l'Ituri en RDC.

- Février 2002 à ce jour :

Coordonnateur de la Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice (LIPADHOJ, ONGDH www.lipadhoj.org). De temps à autres mis en disponibilité pour exercer d'autres lourdes charges.

-Novembre 2017 à nos jours

Expert au bureau du Point focal genre du Sénat de la RD Congo

- De juillet 2004 à ce jour :

Expert au Sénat de la RD Congo. www.senat.cd

- Du 1^{er} septembre 2008 au 30 avril 2021 :

Consultant à temps partiel de Parliamentarians for Global Action en RD Congo. www.pgaction.org

- Juillet 2009 en septembre 2021 :

Assistant terrain (Personne Ressource) du conseil des victimes de la Cour Pénale Internationale(CPI) chargé des investigations et identification des victimes du conseil VO2 de la CPI dans l'affaire le Procureur contre Thomas LUBANGA (Temps partiel).

- Le 01 novembre 2014 :

Nommé Assistant des recherches de l'Université de Bunia(UNIBU) en Ituri.

- Du 28 juillet au 22 août 2016

Direction et rédaction, en tant que consultant, de rapport d'évaluation du Projet sur « L'Evaluation de l'impact de la Justice Pénale Internationale dans la lutte contre l'impunité des crimes internationaux en Afrique ». J'ai évalué les impacts de deux grandes activités suivantes:

- L'Atelier du 04 au 08 mai 2015 à Kinshasa, RDC: Première conférence panafricaine sur « l'évaluation du système de la Justice Pénale Internationale » financé par Trust Africa, FOCDP, Monusco et l'Ambassade de France en RDC.
- Deuxième Atelier stratégique de plaidoyer pour l'Afrique(SYPLA), les 14 et 15 octobre 2018 à Kampala, Ouganda.

Les organisations de la société civile de la Cote d'Ivoire, Sénégal, République Centre Africaine, Cote d'Ivoire, Mali, Kenya et Ouganda ont été concernées par cette évaluation.

- Du 07 Octobre 2016 au 31 Décembre 2016

Expert conseillé dans le projet de Case Matrix Network(CMN) : « Renforcer l'enquête, la documentation et la poursuite des violences sexuelles commises en période de conflit : Colombie, République Centre Africaine (RCA) et République Démocratique du Congo (RDC) ». www.casematrixnetwork.org

- De Février en juin 2015:

Expert du projet du Sénat de l'Etude sur la mise en place du Cadre Provincial Permanent de Gouvernance Locale(CPPGL) dans la Province de Maniema, financé

par la Coopération Technique Belge(CTB) à travers le programme d'Etudes et d'Expertises. A l'occasion, nous avons mené des études à travers tous les 7 Territoires du Maniema plus Kindu(Chef-lieu).

- Du 05 au 20 Mars 2013:

Expert local de TRANSTEC (Pour le compte des Fonds des Nations Unies pour la Démocratie) pour évaluer les projets UDF-DRC-08-225 du 13 au 20 mars 2013 en Ituri et UDF-DRC-08-226 du 05 au 12 mars 2013 à Kinshasa.

- De mars 2003 à Juillet 2004

Successivement Secrétaire à la cinquième Direction et chargé des Foires et Exposition à la Direction de la promotion commerciale au Secrétariat Général du Commerce Extérieur de la RDC

- De mars 1996 à 1998 :

Secrétaire et Formateur successivement dans le Groupe Horeb des Droits humains et Fondation congolaise pour la promotion des droits humains et de la paix(FOCDP) à Kisangani avant de représenter FOCDP à Kinshasa.

4. Compétences

- Conception, Gestion et Evaluation des Projets
- Enquêtes, investigations et recherches dans les domaines politiques, parlementaires, judiciaires et socio-culturels et économiques
- Enseignement et Recherches scientifiques
- Droits de l'Homme, Justice transitionnelle et Justice ordinaire
- Questions parlementaires : Analyse et Production des documents parlementaires (Loi, Annales parlementaires, suivi et évaluation des lois dans leur application...)

5. Langues parlées

Français (Excellent), Anglais (Assez bien :écrit), Swahili (Très Bon), Lingala (Très Bon) ,Kikongo (Comprendif) et Alur(Lwo)(Très bon)

6. Outils Informatiques

Word, Excel, Power point et Publisher

7. Hobbies

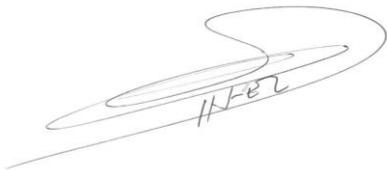
- Sport: marche
- Lecture
- Musique douce et bien rythmée
- Admiration pour les fleuves, mer et océan ainsi que la forêt.

8. Personnes de référence

- **Mariana GOETZ**,
Directrice de RIGHTS FOR PEACE, Tél : +447950610108, Mail : mariana@rightsforpeace.org
- **Virginie AMATO**,
Advocacy Director
CICC, Tél : +32485193469, Mail : amato@coalitionfortheicc.org
- **Jessie ANITA NISSI** :
Executive Secretary Assistant LIPADHOJ
Tel (+243) 827406999 ; Mail : anitanissijessie@gmail.com

Je jure sur honneur que les informations fournies sont sincères et vérifiables.

Fait à Kinshasa, le 12 janvier 2025



Eloi URWODHI UCIBA WABIYIK

LES ANNEXES

Annexe1 : Diplôme de licence en Sciences Politique et Administratives

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

UNIVERSITE DE KINSHASA
FACULTE DES SCIENCES SOCIALES, POLITIQUES
ET ADMINISTRATIVES.

SCIENTIA SPLENDET ET CONSCIENTIA

DIPLOME N° 108.0837.99

Nous, Président, Secrétaire et Membres du Jury chargé de procéder aux examens de la deuxième licence en *Sciences Politiques et Administratives*

Attendu que le (la) nommé(e) *LR.WODHI LICIBA* né(e) à *FACADJE* le *09.09.1969*

est porteur du diplôme de gradué(e) en *Sciences Pol. et Administratives* et du certificat de réussite de la première Licence en *Sciences Pol. et Administratives*

Attendu qu'il/elle a réussi avec la mention *Satisfaction* en date du *24.7.2013*

les examens inscrits au programme de la deuxième licence en *Sciences Politiques et Administratives*

option : orientation :

Avons conféré et conférons à *LR.WODHI LICIBA* orientation :

le grade de LICENCE(E) EN : *SCIENCES POLITIQUES* option :

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent Diplôme, attestant en même temps qu'il/elle a suivi régulièrement les cours et exercices prévus au programme et que toutes les prescriptions légales en vigueur ont été observées.

FAIT à Kinshasa, le *1er mai 2013*

Le Président du Jury
[Signature]

Le Secrétaire du Jury
[Signature]

Le Recteur de l'Université
[Signature]

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.
[Signature]

Le Président du Jury
[Signature]

Le Secrétaire du Jury
[Signature]

Le Recteur de l'Université
[Signature]

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.
[Signature]

0004529

Annexe 2 : Diplôme de Graduat en Science Politiques et Administratives

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
UNIVERSITE DE KISANGANI



ATTESTATION DE REUSSITE

FSSAP

No 149079/96

Je soussigné ABIBI AZAPANE - MANGO Recteur de l'Université de Kisangani
atteste que Monsieur URWODHI UCIBA

né(e) à FARADJE le 09 NOVEMBRE 1969
a subi avec SATISFACTION au cours de la session de NOVEMBRE 1996 (2ème Session 95-96)

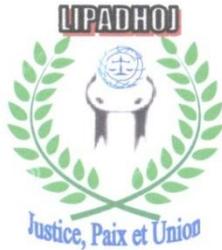
l'examen constituant la TROISIEME épreuve prescrite pour l'obtention du grade de GRADUE
EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

Cette attestation tient lieu de Diplôme qui lui sera délivré ultérieurement.

Le porteur
J-EL



Annexe 3 : Attestation de Service de la LIPADHOJ



LIPADHOJ A.s.b.l., Ong/DH
Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice
Comité Exécutif

ATTESTATION DE PRESTATION N°001/AJ/LDJ/02/2019

J'ai soussigné **Monsieur Grâce BAMANYISA JINGA**, Secrétaire Général de la Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice, LIPADHOJ en sigle, atteste par la présente que **Monsieur Eloi URWODHI UCIBA WABIYIK** est membre de la LIPADHOJ et assume la fonction Coordonnateur depuis le 22 février 2002.

En foi de quoi, cette attestation lui est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le **18 FEV 2019**
Pour le Comité Exécutif

Grâce BAMANYISA JINGA
Secrétaire Général



Annexe 4 : Attestation de service du Sénat

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Kinshasa, le 17 FEV 2019



SENAT

Le Secrétaire Général

ATTESTATION DE SERVICE N° 001/SG/SENAT/EUUW/2019

Je soussigné, **Gilbert KIKUDI KONGOLO NDJIBU**, Secrétaire Général du Sénat, atteste par la présente que Monsieur **Eloi URWODHI UCIBA WABIYIK**, matricule 497.630, Chef de Bureau Expert à la Cellule Technique du Secrétariat Général du Sénat, résidant sur l'Avenue Garagiste au N° 1414, Quartier FUNA, Commune de LIMETE, est agent en activité au sein de notre Administration depuis juin 2004..

La présente attestation lui est délivrée pour faire valoir ce que de droit.



Gilbert KIKUDI KONGOLO NDJIBU

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SENAT
CARTE DE SERVICE

Prénom : Eloi
Nom : URWODHI UCIBA - WABIYIK
Matricule : 497.630
Fonction : EXPERT
Grade : CHEF DE BUREAU
Service : SECRETARIAT GENERAL
Adresse : 31, AV. LOMBI
C/ LEMBA

Fait à Kinshasa le, 17/06/2014

Laissez-Passer

Le Sénateur Général
M. SYMPHORE MUTALA



KTNC

Annexe 5 : Contrat de service avec PGA de 2015



Parliamentarians for Global Action
Parlamentarios para la Acción Global
Action Mondiale des Parlementaires

EXECUTIVE COMMITTEE

President & Chair of International Council
Dip. Minou Tavárez Mirabal, Dominican Republic

Board

Dip. Margarita Stolbizer, Argentina
Ms. Irene Torshie Addo, MP, Ghana
Sen. Jim Walsh, Ireland
Dr. Mahreen Bhutto, MP, Pakistan
Hon. Syed Naveed Qamar, MP, Pakistan
Mr. Thilanga Sumathipala, MP, Sri Lanka
Dr. Ruth Wijdenbosch, MP, Suriname
Dr. Yusuf Ziya Irbec, MP, Turkey
Mr. Stephen Tashobya, MP, Uganda
Mr. Mark Pritchard, MP, United Kingdom
Dip. Felipe Michelini, Uruguay

Treasurer

Ms. Margareta Cederfelt, MP, Sweden

INTERNATIONAL COUNCIL

Councillors

Mr. Kelvin Thompson, MP, Australia
Sen. Ana Amélia Lemos, Brazil
Dep. Marcel Djimasse, Central African Republic
Dip. Angela Robledo, Colombia
Dep. Dieudonné Upira Sunguma, DR Congo
Mr. Jeppe Kofod, MP, Denmark
Dip. Christian Paredes, Dominican Republic
Hon. Sigfrido Reyes, MP, El Salvador
Mr. Helmut Scholz, MEP, European Parliament
Hon. Alban Bagbin, MP, Ghana
Shri Tariq Anwar, MP, India
Ms. FedERICA Mogherini, MP, Italy
Hon. Worlea S. Dunah, MP, Liberia
Mr. Gabriel Smith, MP, Liberia
Hon. Dato' Seri Mohamed Nazri, MP, Malaysia
Mr. Su'a William Sio, MP, New Zealand
Sen. Mian Raza Rabbani, Pakistan
Hon. Nimal Siripala de Silva, MP, Sri Lanka
Mr. Hugo Jabini, MP, Suriname
Ms. Pindi Chana, MP, Tanzania
Dip. Berta Sanseverino, Uruguay

SECRETARIAT

Secretary-General
Dr. David Donat Cattin

NGO in general consultative status
with the Economic and Social Council

Eloi Urwodhi Uciba
31, Lombi (By pass), Quartier Molo
Commune de Lemba
Kinshasa-RDC Congo

25/09/2015

Renouvellement du contrat

Cher Eloi,

Cette lettre constitue la base de la continuité de votre emploi à l'Action Mondiale des Parlementaires (PGA).

Vous avez travaillé depuis 2008 comme employé en qualité de Consultant indépendant dans la fonction de coordinateur/ consultant local en République Démocratique du Congo, dans le cadre du Programme International et Droits de l'Homme de PGA et en particulier de la Campagne parlementaire de PGA pour l'efficacité et l'universalité du Statut de Rome et du système de la CPI.

Ce contrat est renouvelé du 30 avril au 31 décembre 2015.

Vos fonctions et les termes de contrat resteront les mêmes que sous vos contrats précédents avec PGA. Vous serez donc, payé 800, 00 \$ par mois sur la présentation de vos rapports mensuels.

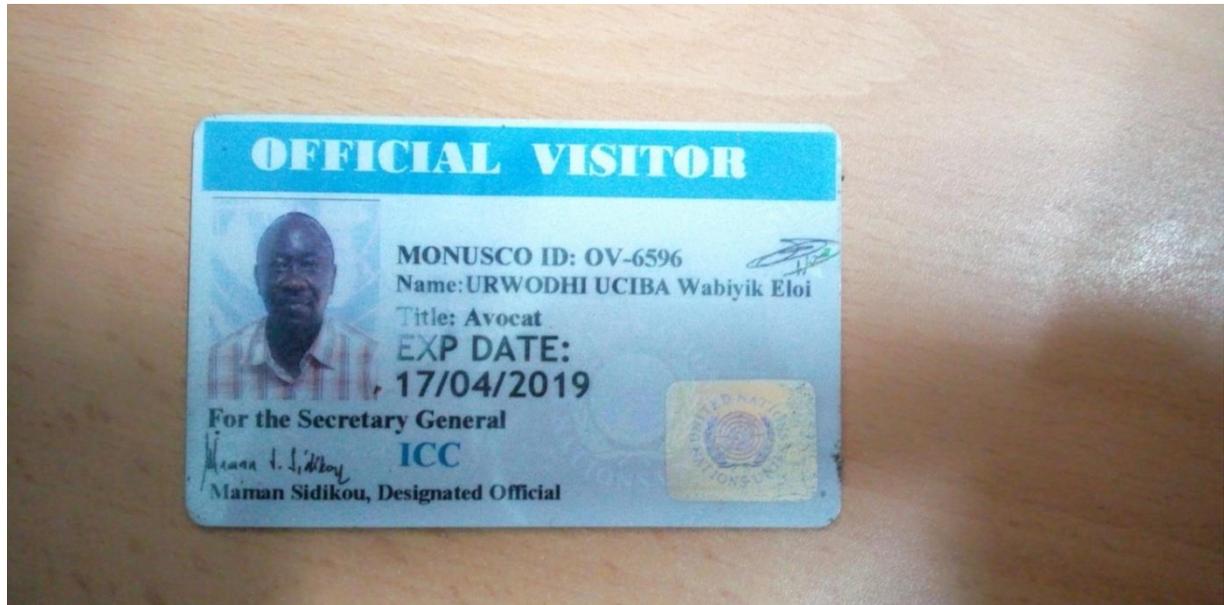
Veillez s'il vous plait signer ci-dessous pour indiquer votre accord du renouvellement du contrat.

Avec nos meilleures salutations

Michael Agbeko
Directeur de l'Administration

Eloi Urwodhi Uciba
Coordonnateur LIPADHOJ, Expert du Sénat
Consultant PGA en RDC

Annexe 6 : Badge de OV Monusco en tant que membre du Conseil des victimes à la CPI -ICC



Annexe 7 : Décision de nomination en tant qu'Assistant de recherche.



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, UNIVERSITAIRE
ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DE BUNIA
« UNIBU »
B.P. 292 – BUNIA
RECTORAT



DECISION N°044/RECT/UNIBU/2014 DU 21 NOVEMBRE 2014 PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF A L'UNIVERSITE DE BUNIA

LE RECTEUR a.i. DE L'UNIVERSITE DE BUNIA,

Vu la Loi-cadre n° 86-005 du 22 septembre 1986 de l'Enseignement National ;

Vu l'Ordonnance - Loi n° 81-025 du 3 octobre 1981 portant organisation générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la République Démocratique du Congo ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° ESU/CABMIN/133/94 du 12 janvier 1994 portant ouverture d'un Centre Universitaire en République du Zaïre, Région du Haut-Zaïre ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° EDN/CABMIN/ESU/0021/97 du 4 octobre 1997 portant ouverture des Extensions de certains Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°157/MINESU/CABMIN/MML/EBK/PK/2010 du 27 septembre 2010 portant autonomisation de quelques Extensions des Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire du secteur public ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°189/MINESU/CABMIN/MML/BK/KOB/2010 du 20 octobre 2010 portant désignation et nomination des Autorités Académiques de l'Université de Bunia « UNIBU » en sigle ;

Vu la lettre n°002/MINESURS/CAB.MIN/BCL/CD/2012 du 13 juin 2012 portant désignation d'un Recteur à titre intérimaire à l'Université de Bunia ;

Vu le Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, spécialement à ses articles 55, 56, 57, 58, 59 et 60 ;

Vu le Vade-Mecum du Gestionnaire d'une Institution d'Enseignement Supérieur et Universitaire de juin 2010, Chapitre XV, points 3 et 5 ;

Vu l'opportunité de renforcer l'effectif du personnel des services administratifs en vue d'une meilleure efficacité de leur fonctionnement ;

Vu le dossier de l'intéressé ;

DECIDE

Article 1^{er}: Sont nommées Assistants de Recherche à l'Université de Bunia, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

1. **Monsieur ADAMO SEBELE**, Matricule : N-U ;
2. **Monsieur KAMWANGA TSHAMALA**, Matricule : N-U ;
3. **Monsieur URWODHI UCIBA WABIYIK**, Matricule : N-U ;
4. **Monsieur FASSO MAZELA**, Matricule : N-U ;
5. **Monsieur PEMBA MBAYO**, Matricule : N-U.

Article 2: La prise en charge financière correcte de ces nouvelles unités sera assurée seulement quand le Ministère de tutelle aura régularisé la situation globale de l'Institution.

Article 3 : Le Secrétaire Général Académique est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Bunia, le 21 novembre 2014

Le Recteur de l'Université de Bunia,



Annexe8 : Accord de conseiller entre CMN et Eloi URWODHI.

1

Accord de Conseiller
entre
Case Matrix Network of the
Centre for International Law Research and Policy
et
<Eloi URWODHI>

Fait le 07 Octobre 2016, avec le contenu suivant approuvé par le Réseau de la Matrice des affaires du Centre for International Law Research and Policy, 100 Avenue des Saisons, 1050 Bruxelles, Belgique (ci-après dénommée « le CMN » « le CILRAP-CMN » ou « le CILRAP ») et Eloi URWODHI < insérez l'adresse complète, ville, province, pays > (ci-après « le Conseiller ») :

1. La nature des services

- 1.1. Le Conseiller s'engage à fournir les services découlant du présent Accord à titre personnel et pas en tant que représentant d'une autorité ou un acteur externe à CILRAP.
- 1.2 Le Conseiller s'engage à fournir les services découlant du présent Accord, comme stipulé dans les Termes de Référence annexés, ou comme indiqué par ses supérieurs conformément à la description susmentionnée, avec la compétence et diligence raisonnables.
- 1.3 En vertu de cet Accord, le Conseiller est subordonné à Emilie Hunter (Directeur Adjoint de CMN), Ilia Utmelidze (Directeur de CMN) et, finalement, Morten Bergsmo (Directeur de CILRAP). Le Conseiller devrait se rapporter au supérieur désigné pour chaque tâche. Le Directeur de CILRAP a l'autorité finale de la part de CILRAP concernant le présent Accord.
- 1.4 Comme le CMN est un département du CILRAP, CILRAP a tous les droits attribués au CMN dans le présent Accord.

2. Durée de l'Accord – provision pour changement de la durée

Cet Accord est entré en vigueur le 07 **Octobre 2016** and expirera le 31 **Décembre 2016** à l'achèvement satisfaisant des services décrits dans les Termes de Références, moins d'être dénoncé conformément au présent Accord. L'Accord peut être prolongé jusqu'à deux (2) mois additionnels, conformément à la discrétion du CMN.

3. Paiement à l'achèvement des activités spécifiques :

- 3.1 Le Conseiller sera payé 95 **GBP par jour jusqu'à un maximum de 30 jours** pour la complétion satisfaisante des tâches en vertu du présent Accord, sauf disposition contraire dans les Termes de Références. Le Conseiller peut soit facturer le CMN pour le montant total lorsque toutes les tâches sont complétées, ou envoyer des factures à CMN pour le travail partiel exécuté pendant un ou plusieurs mois. Un

Accord de Conseiller entre CMN et Eloi Urwodhi

supérieur désigné sous 1.3 ci-dessus doit certifier par écrit que le travail indiqué dans une facture a été complété avant que le paiement soit exécuté.

- 3.2 Le Conseiller a droit à une indemnité journalière de substance (DSA quand à mission en vertu du présent Accord. La DSA doit être demandée dans une demande de remboursement adressée à CMN dans 30 jours après le dernier jour de la mission. La demande doit inclure la preuve originale de voyage.
- 3.3 En vertu du présent Accord, le Conseiller est un travailleur indépendant. Le Conseiller est responsable de toutes les dettes et le paiement de tous les coûts de sécurité sociale nécessaires et de contributions similaires, conformément aux lois applicables. Le CILRAP n'a aucune responsabilité pour les impôts, la sécurité sociale, les taxes et tout autre contribution payable par l'entrepreneur individuel en vertu du présent Accord.

4. Responsabilité

- 4.1. Les Bailleurs de fonds du projet ne peuvent en aucun cas ni à quelque titre que ce soit être tenus pour responsables des dommages causés au personnel ou aux biens du Partenaire Informel lors de mise en œuvre ou à la suite du projet. En conséquence, aucune demande d'indemnité ou d'augmentation des rémunérations ne sera pas admise pour ces motifs par les Bailleurs de fonds.

En cas des missions au nom de et autorisées par le CMN, le Partenaire Informel est chargé de contracter l'assurance-vie, l'assurance maladie et toute autre forme d'assurance nécessaires pendant toute la durée de la mission. Le CILRAP n'assume aucune responsabilité quant au Partenaire Informel dans le cadre des missions. Le CMN peut rembourser le coût d'une prime basée sur un prix convenu par les parties préalablement au début de la mission.

5. Conflit d'Intérêts

- 5.1. Le Conseiller s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts et doit faire connaître au CMN au plus vite de toute situation constitutive ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts.
- 5.2. Il y a conflit d'intérêts lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'une personne visée dans le présent Accord est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec une autre personne.

6. Responsabilités du Conseiller

- 6.1. Le Conseiller ne sollicite ni n'accepte d'instructions d'aucune autorité ni d'aucun acteur extérieur au CILRAP dans l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées par le CMN.
- 6.2. Pendant toute la durée du présent Accord, le Conseiller ne peut exercer aucune activité qui serait incompatible avec l'une de ses dispositions.
- 6.3. Le Conseiller doit fournir le matériel et l'équipement dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités conformément au présent Accord.

7. Confidentialité

Le Conseiller devra préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel communiqué qui leur est communiqué à titre confidentiel, au moins jusqu'à la fin d'une période de sept (7) ans à compter du paiement du solde.

Accord de Conseiller entre CMN et Eloi Urwodhi

8. 8. L'exigence des documents originaux adaptés aux exigences de déclaration

- 8.1. La documentation authentique et originelle suivante doit être soumise au moment de la demande de paiement, au plus tard le 02 du mois suivant, quand spécifié dans les coûts éligibles
- 8.2. **Registres du personnel et des salaires** : les contrats, fiches de salaire, feuilles de présence. En outre, la documentation doit inclure les détails de la rémunération versée, dûment justifiée par le responsable local, ventilée en salaire brut, charges sociales, assurances et salaire net.
- 8.3. **Preuve de prestation des services** : rapports approuvés, feuilles de présence, billets de transport, preuve de participation à des séminaires, conférences et formation (y compris la documentation et les documents pertinents obtenus, certificats), etc.

9. Demande de paiement

9.1. Pour des services fournis :

- 9.1.1. Demande de paiement : une facture du Conseiller qui correspond au rapport financier qui sera envoyée chaque mois.
- 9.1.2. Documentation authentique comme spécifié à l'article 8.

9.2. Pour des missions :

- 9.2.1. Demande de paiement : formulaire de Mission Per Diem
- 9.2.2. Documentation authentique comme spécifié à l'article 8.

9.3. Pour des frais préautorisés :

- 9.3.1. Demande de paiement : note de frais.
- 9.3.2. Documentation authentique comme spécifié à l'article 8.
- 9.3.3. Preuve de l'autorisation préalable, comme un e-mail d'un Conseiller Principal du CMN, du Directeur Adjoint ou du Directeur du CMN.

10. Autres dispositions

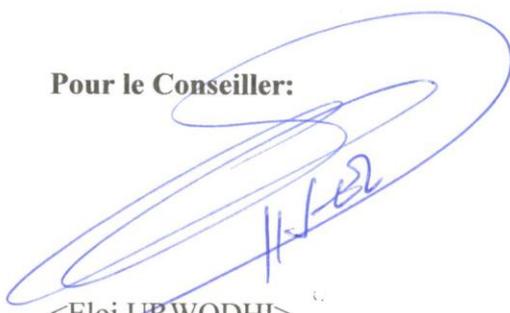
La loi du Royaume de Belgique s'applique au présent Accord et chaque partie accepte par le présent document de se soumettre irrévocablement à la compétence exclusive d'arbitrage de Sofie Devos, notaire belge à Bruxelles.

Pour le CILRAP-CMN:

Ilia UTMELIDZE>

Date:

Pour le Conseiller:



<Eloi URWODHI>

Date: 11 / 10 / 2016

Annexe 8 : Contrat de service Transtec et Eloi URWODHI

SERVICE CONTRACT

The Provision of Post Project Evaluations for the United Nations Democracy Fund Contract NO.PD/C0110/10

This contract refers to : an individual person

First name: Eloi
NAME: URWODHI UCIBA WABIYIK
Born on: 09 November 1969
Nationality: Congolaise
VAT-registered : NA

Position : Local expert

Definitions:

- The 'main project' : Provision of Post Project Evaluations for the United Nations Democracy Fund, Contract NO.PD/C0110/10
- 'The Project': the country evaluations "UDF-DRC-08-226 Appui à la participation démocratique de base" and « UDF-DRC-08-225 Renforcer les dialogues dans les communautés de prise de décision", subject of this contract and to be executed within the main project, and hereafter also called 'the Individual evaluations'.
- 'The Client': the United Nations Democracy Fund, also called hereafter 'UNDEF';
- 'The Main Contract': the contract signed between Transtec and the Client regarding the implementation of the main project by Transtec
- 'The Position': the function of local expert as foreseen in the main project for the abovementioned individual evaluation.
- 'The international expert' leading the individual evaluation subject of this contract
- 'The Team Leader' and 'the Quality Manager': the persons entrusted by Transtec for evaluation reports control and general quality backup on the project.

Parties to this agreement,

- **TRANSTEC SA**, with headquarters in 1120 Brussels, de Tyras Avenue 75, Belgium, represented by (Aurélie FERREIRA)
Hereafter called the "contractor",

and

- **The independent expert** hereafter called "the expert", Mr Eloi URWODHI UCIBA WABIYIK

Address: 31, Lombi(By Pass), Commune de Lemba/Kinshasa/RD Congo Which the Expert certifies to be

independently, the Expert will assume full responsibility for all personal taxation, professional and insurances premiums, and social protection contributions. Details are specified in Annex 1.

6. Payments to the Expert will be made on the condition that the services performed by the expert have been declared satisfactory by the Client and that the Expert presents to this end an invoice and an approved timesheet signed by the Expert, the International Expert and the Transtec Project Manager. **See Annex 1 for payment modalities, and Annex 4 for related documents and templates**

Transfer cost to an account, outside the European Union, will be:

- o borne by the Expert if the expert is an EU national or is a non-EU national based in the European Union;
- o shared between the contractor and the Expert if the expert is based outside the European Union and is not an EU national.

Transfer costs will be borne by the expert if the transferred amount is higher than 50,000 (fifty thousand) Euros.

Payments shall only be made in USD. If applicable the exchange rate to be used should be the U.N. rate prevailing at the date of each payment.

The expert commits himself to the timely submission of the reports listed below, for the individual evaluation subject of this contract:

- Following the 1 preparatory working days the expert will deliver by email a brief report to Transtec Project Manager, with a summary of findings, a list of preliminary contacts taken, difficulties and problems foreseen, possible solutions and potential questions and/or requests to Transtec.
- If applicable, a detailed notification should be sent to Transtec Project manager if problems are threatening the mission implementation, along with suggestions of actions to be undertaken by the international expert, the expert or by Transtec
- A closing message should be sent as well to end the field phase and summarize on the field phase outcomes.
- The Evaluation report as foreseen in Annex 3 and **Annex 3 bis** of the present contract; the contribution to the draft report should be sent to the international expert with copy to Transtec Project Manager within maximum 5 working days after return from the mission
- Any other information or documents requested by the Client or by the contractor and related to the project execution.

Under no circumstances will the agreed fees be increased or adapted during the implementation of the contract.

7. In compliance with the contractor's internal **quality control** system, the expert's reports need to be endorsed by the contractor and the team leader (or the Quality manager, as applicable to each individual evaluation) prior to submission – including prior to informal presentation of a first draft - to the client.
8. The Expert confirms that all data that he has provided and that he will provide are **correct**.
9. The Expert confirms that he is not involved in any judicial dispute that could jeopardise the implementation of his individual evaluations in compliance with the Main Contract, its Terms of



and communication with the expert regarding its knowledge of the questionable activity and/or requests of copies of documents relevant to such activity. The expert shall cooperate with the contractor in an effort to determine the validity of the questionable activity. In the event of a breach of the present paragraph by the expert, the rights of the expert arising from the present contract and from the main contract will be cancelled by the contractor upon a simple written notice. The expert shall hold the contractor unharmed against any and all claims, losses and damages from the client or the funding agency. The expert shall indemnify the contractor for any and all claims, losses and damages that would result from an infringement of the present paragraph by the expert.

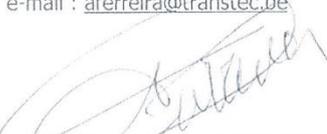
14. Parties agree that:

- d. This agreement does not constitute a labour and / or employment contract;
- e. The expert is acting on the basis of a fully independent entity; he organises his work according to his own understanding however respecting the terms of the main contract as they appear in the annexes attached to the present contract (including his/her Terms of Reference) and the rules of art;
- f. In case of arbitration, only the jurisdictions of Brussels (Belgium) will be competent and only the Belgian Law will be applicable. The Expert accepts this provision without any reservation and in no case will seek to let the law of another country apply within the frame of the present agreement.

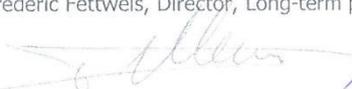
The parties confirm, by their signatures, that they acquainted themselves with the whole contract, each party having received an original.

Done in: Brussels

Date: 1 March 2013

<p><i>For Transtec:</i> Aurélie FERREIRA, 'Project Manager' Av. de Tyras, 75 ; 1120 Bruxelles, Belgique tel +32.2.266.49.81; fax +32.2.266.49.77; e-mail : aferreira@transtec.be</p> 	<p><i>Expert</i> Eloi URWODHI UCIBA WABIYIK Adresse : 31, Lombi (By Pass), Commune de Lemba/Kinshasa/RD Congo Email : wabiyik@yahoo.fr ou elopga@gmail.com Phones : (+243) 990903958, (+243) 819821320</p> 
---	---

Endorsed by Frédéric Fettweis, Director, Long-term projects



List of Annexes:

ANNEX 1: Administrative and remuneration modalities

ANNEX 2: Transtec "Quality policy"

ANNEX 3: 'RFPS 1427'- Statement of Work, extracts from the Main Contract, Extracts from the UN general conditions,.

ANNEX 4: Templates of invoice & time-sheet

expert and Transtec Project manager.

Insurances:

The Expert is responsible to cover him/herself all his/her required **insurances** and will provide the contractor upon contract signature, with a copy of the documents evidencing at least the insurance contracts and policies of the expert during the individual evaluations, regarding death, injury, disability, and evacuation for medical reasons.

Notwithstanding any recourse the expert could exert against a transporter in case of any transportation accident, or against any other third party possibly engaged in such accident, the expert will bear the full responsibility for all damage caused through his/her transportation by any transportation means during the execution of the present contract, to him/herself, or to any third party if the personal responsibility of the expert is engaged in such damage to a third party.

Payments are subject to the **provision of a copy of the passport** at the contract signature, and of the documents evidencing the required policies of the expert regarding the abovementioned insurances.

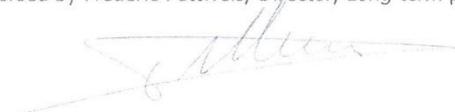
Bank and account number of the Expert on which all payments will be done under the present contract:

Nom de la banque : Procredit Bank
Adresse banque : 4B, Des aviateurs, Commune de la Gombe/Kinshasa/RD Congo
Numéro de compte : 1301-06100039-12-00
Swift : PRBCDKIdki

Contact address in case of emergency (if different from address provided on page 1 of the agreement:
Mr Nicaise URWODHI KERCAN, (+243)814443154, nicaise.urwodhi@vodacom.cd

<p><i>For Transtec:</i> Aurélie FERREIRA. Av. de Tyras, 75 ; 1120 Bruxelles, Belgique tel +32.2.266.49.81; fax+32.2.266.49.77; e-mail: aferreira@transtec.be</p> 	<p><i>Expert</i> Eloi URWODHI UCIBA WABIYIK Adresse : 31, Lombi(By Pass), Commune de Lemba/Kinshasa/RD Congo Email : wabiyik@yahoo.fr ou eloipga@gmail.com Phones : (+243) 990903958, (+243) 819821320</p> 
---	--

Endorsed by Frédéric Fettweis, Director, Long-term projects



- take responsibility
 - collaborate loyally with their colleagues
 - maintain team spirit
 - assert their passion for our occupation.
5. To meet the permanent challenges of a constantly changing world and to improve our business environment, we encourage each other and those around us not to rest on their laurels.
 6. We take social responsibility for communities in all the countries where we carry out our activity.
 7. We then implement a policy of respect for the environment, a policy that we would like to see shared not only by our collaborators but also by our partners and suppliers. We will continue to strive to reduce further our direct and indirect impact on the environment.

Our quality policy: total quality

Quality in the widest sense is essential for accomplishing our strategy of sustainable and financially viable development.

Furthermore, quality is vital to enable us to achieve our mission by respecting our values, particularly with regard to the satisfaction of clients, collaborators and shareholders as well as the efficiency of the company.

The main emphasis of our Total Quality policy is to understand and meet the current needs of our clients and of the market and to anticipate their future needs.

It should be recalled that everyone at Transtec has a client, whether an external or internal client.

Each department and each person at Transtec must continually aim to improve their performance level by fully understanding and respecting the procedures and by participating in the ongoing efforts to improve them.

I am personally committed to provide all my support in addition to the human and material resources required for this policy.

To achieve our ambitious objectives, Transtec:

- 1 Will not take any decision or any action that would reduce the level of quality or the satisfaction of clients
- 2 Will call on the talent, the collaboration and experience of all its collaborators
- 3 Will support its collaborators by providing the procedures manuals and the training necessary
- 4 Will strive to establish, among its employees, relations that are based on integrity, trust, teamwork and the resolution of common problems.

Marie-Astrid CORBISIER
Managing Director
January 2012